

[Text]

In other words, he gets the \$9 a day from the previous trip when the boat ties up. He has to make one more trip in order to get his boat share. They termed this type of low arrangement as an incentive program. I call it a shanghai program. If this type of loose system is what the Minister has in mind for any new large ocean-going drag fleet here in the B.C. travel section, I think he had better forget about it.

When you read these reports you can easily see why our strike over boat shares here in B.C. was a long and bitter struggle which ended up with the steel draggers settling for 43 per cent boat share on the steel boats that we have on this coast.

The big fishing companies demanded, at the time they agreed at the bargaining table, that a covenant be written into this agreement that did not establish a precedent, that they built some of these larger steel draggers. In other words, if they built some of these big subsidized boats, they would bring in 65 per cent or 85 per cent. They wanted a covenant written into the deal.

Perhaps this large shipbuilding program was not the area that our new Minister of Fisheries was referring to as an example of the good that could come from vertical integration. It might be the large government subsidized tuna vessels which he had in mind.

These tuna vessels—two of them serve from B.C.—with B.C. crews are now serving with foreign nationals aboard through special dispensation of the Department of Transport because the laws of the country had to be amended to allow this to take place, and are selling their catches in foreign countries. I would say the less said about this the better as far as the government is concerned and the taxpayer.

It is my firm conviction that our new Minister of Fisheries is giving the people of B.C. and Canada "the big lie" treatment, used by Goebbels during the Hitler regime.

Mr. Perrault: Mr. Chairman, I object to that language at a hearing of this kind. It is out of order. I do not believe it makes any contribution to this dialogue.

The Chairman: Order, please. Could you be more brief in your remarks, Mr. Neish?

[Interpretation]

Autrement dit, il ne reçoit que 9 dollars du voyage antérieur; avant de toucher cela il doit faire un autre voyage, et le finir. Ces dispositions sont présentées comme un programme d'encouragement. Moi, je dis que c'est un programme avec participation involontaire. Est-ce que ce genre de système relâché correspond à ce que le ministre préconisait pour toute flotte de grands bateaux océaniques de pêche à la drague dans la section de la traillle en Colombie-Britannique, je crois qu'il ferait mieux de l'oublier.

En lisant ces rapports, on voit facilement pourquoi la grève sur les actions de navires en C.-B. a été aussi longue et amère et qui s'est terminée par les dragueurs d'acier, qui ont réglé pour 43 p. 100 des actions des bateaux d'acier que nous avons sur cette côte.

Les grosses sociétés de pêche ont exigé à la table des négociations qu'une convention soit rédigée dans l'entente, ce qui n'a pas créé de précédent, qu'ils construisent de gros dragueurs d'acier. Autrement dit, s'ils construisent quelques-uns de ces gros bateaux subventionnés, ils apporteraient 65 ou 85 p. 100.

Ils désiraient une convention rédigée dans le contrat. Il est possible que ce grand programme de construction de bateaux ne touchait pas la région que notre nouveau ministre des Pêches donnait comme l'exemple du bien qui résulterait d'une intervention verticale. Il se peut que le gouvernement ait pensé à subventionner les gros bateaux de pêche au thon.

Les bateaux de pêche au thon, dont deux sont en usage en Colombie-Britannique, munis d'un équipage de la C.-B. servent des pays étrangers outre-mer, grâce à une permission spéciale du ministère des Transports, car il a fallu modifier la Loi du pays à cette fin. Ils peuvent en outre vendre leurs prises dans des pays étrangers. Moins on parle de cela, mieux cela vaut pour le gouvernement et le contribuable.

J'ai la ferme conviction que le nouveau ministre des Pêches sert à la population de la Colombie-Britannique et à celle du Canada la sorte d'endoctrinement dont s'est servi Goebbels sous le régime d'Hitler.

M. Perrault: Monsieur le président, je m'oppose à de telles affirmations au cours d'un témoignage de ce genre. Je crois pouvoir invoquer le règlement. A mon avis, cela ne contribue pas au dialogue déjà entamé.

Le président: A l'ordre, je vous prie. Essayer d'abréger vos remarques, monsieur Neish.